

Consommateurs, exercez vos droits auprès de la CNIL | Denis JACOPINI



Participer à un concours, demander une carte de fidélité, remplir un formulaire sur internet, ou simplement poster sur les réseaux sociaux, nous transmettons très souvent des données personnelles à des organismes.

Grâce à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez de droits spécifiques que vous pouvez – dans la plupart des cas – faire valoir vous-mêmes.

Droit d'accès

Droit de rectification

Droit d'opposition

Droit au déréférencement



Réagissez à cet article

Source : *Exercer vos droits – CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés*